

**PAREF ANNONCE LA REALISATION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL SURSOUSCRITE
PAR PLACEMENT PRIVE POUR UN MONTANT DE 17 M€**

PAREF (la « **Société** » ou « **PAREF** ») annonce le succès de son opération d'augmentation de capital d'un montant de 17 000 021 euros par émission de 232 877 actions nouvelles (les « **Actions** »), réalisée par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés et effectuée par construction accélérée d'un livre d'ordres (l'« **Augmentation de Capital**») dont le principe avait été annoncé dans son communiqué de résultats annuels 2017 en date du 14 février 2018.

La transaction a été largement sursouscrite et démontre l'appétit des investisseurs pour le Groupe PAREF.

Cette Augmentation de Capital va permettre au Groupe PAREF d'accélérer son développement autour de 3 axes principaux :

- La croissance progressive de la valeur du patrimoine immobilier détenu par la société PAREF avec une gestion proactive : Asset Management du portefeuille existant, rotation du patrimoine et investissements ciblés, permettant le repositionnement sur des actifs de taille plus significative et principalement situés dans le grand Paris ;
- Le développement raisonné de l'activité de PAREF Gestion par (i) l'augmentation des actifs sous gestion sur les produits existants et (ii) la création de nouveaux produits principalement destinés à des investisseurs individuels ;
- L'accélération de l'activité de gestion pour le compte d'investisseurs institutionnels en France et en Europe continentale, notamment en remplissant un rôle de plateforme d'Asset Management, au service des sociétés d'investissement immobilier du groupe Fosun (actionnaire majoritaire) en Europe.

« Le succès de cette opération s'inscrit parfaitement dans notre dynamique de croissance. L'apport de cette augmentation de capital, l'équipe de direction en place et le soutien de notre actionnaire de référence, vont permettre au Groupe PAREF d'accélérer sa trajectoire de croissance. Je remercie chaleureusement tous les investisseurs qui nous accordent leur confiance dans cette formidable aventure ».

Antoine Castro, Directeur Général

Une étape importante pour le Groupe PAREF

La Société a placé 232 877 Actions d'une valeur nominale unitaire de 25 euros, au prix unitaire de 73 euros, prime d'émission incluse, pour un montant total de 17 000 021 euros, représentant 19,27% du capital social avant opération, dans le respect des dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce.

Le prix d'émission unitaire de 73 euros représente une prime de 2,38% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris, au cours des cinq derniers jours de bourse précédant la fixation du prix d'émission.

L'augmentation de capital est réalisée sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité de souscription des actionnaires en vertu de la vingt-septième résolution de l'assemblée générale mixte du 17 mai 2017.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de PAREF n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et PAREF n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières.

Les Actions ont fait uniquement l'objet d'un placement privé en France et hors de France (à l'exception notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon) auprès des personnes visées par l'article L.411-2-II du Code monétaire et financier.

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'offre des Actions de la Société dans le cadre de cette Augmentation de Capital, n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Les Actions porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes, sous le code ISIN FR0010263202 – PAR. Le règlement-livraison doit intervenir le 10 avril 2018.

Post réalisation de l'augmentation de capital, le capital social de la Société est composé de 1 441 580 actions. La répartition du capital de la Société a évolué de la façon suivante :

Actionnaires	Avant Augmentation de Capital		Après Augmentation de Capital	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Groupe Fosun	862 699	71,37	862 699	59,84
Anjou Saint Honoré (*)	216 351	17,90	250 598	17,38
Paref	10 502	0,87	10 502	0,73
Flottant	119 151	9,86	317 781	22,04
Total	1 208 703	100,00	1 441 580	100,00

(*) actionnaire historique de PAREF qui a participé à l'Augmentation de Capital pour un montant équivalent à environ 2,5 millions d'euros.

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission sera portée à 0,84%.

La détention du Groupe Fosun décroît de 71,37% à 59,84% du capital post Augmentation de Capital. L'Augmentation de Capital permet à PAREF de maintenir le régime SIIC.

Dans le cadre de l'Augmentation de Capital, la Société a consenti un engagement d'abstention de 90 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions.

L'opération était conseillée par Invest Corporate Finance et dirigée par Invest Securities agissant en tant que Chef de file et Teneur de livre (groupe Allinvest).

A propos du Groupe PAREF

PAREF se développe sur deux secteurs d'activités complémentaires : (i) investissement au travers de la société immobilière SIIC PAREF principalement dans l'immobilier d'entreprises en région parisienne (146 M€ de patrimoine au 31 décembre 2017) et (ii) gestion pour compte de tiers au travers de PAREF Gestion (1 531 M€ de fonds gérés au 31 décembre 2017), société de gestion agréée par l'AMF.

PAREF est une société foncière SIIC, cotée sur le compartiment C de Euronext Paris - FR0010263202 - PAR
Plus d'informations sur www.paref.com

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de PAREF n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et PAREF n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières.

A propos d'Allinvest

Compagnie financière indépendante et multi-experte, Allinvest accompagne depuis 2006 les dirigeants, les actionnaires et les entreprises dans les moments clés de leur croissance, à travers ses différents métiers : le Corporate Finance chez Invest Corporate Finance, le Brokerage chez Invest Securities, la gestion privée et la gestion d'actifs chez Financière Amplegest et Sully Patrimoine Gestion, et le Crowdfunding avec Pre-IPO.

Véritable pôle de croissance, d'innovation et plateforme de consolidation de compétences financières au service des entreprises, Allinvest a su imposer ses expertises dans chacun des métiers pour proposer une offre d'accompagnement globale, haut-de-gamme et sur-mesure.

Allinvest est aujourd'hui le 1er introducteur en bourse sur les marchés Euronext et Euronext Growth à Paris mais également à Bruxelles et à Amsterdam et réalise 15% de ses opérations à l'international.

Contacts

Antoine CASTRO
Directeur Général

Antoine ONFRAY
Directeur Financier

info@paref.com
Tél. : 01 40 29 86 86

AVERTISSEMENT

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par PAREF des Actions ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques ; PAREF n'assume aucune responsabilité au titre de la violation par une quelconque personne de ces restrictions. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

France

Les Actions n'ont pas été offertes ou cédées et ne seront ni offertes ni cédées, directement ou indirectement, au public en France. L'offre n'a pas donné lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF. Toute offre ou cession d'Actions ou distribution de document d'offre n'a été et ne sera effectuée en France qu'à (i) des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (ii) des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs, agissant pour leur propre compte, tels que définis aux articles L.411-2-II, D.411-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier.

Espace Économique Européen en dehors de la France

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen, autres que la France, ayant transposé la Directive Prospectus (un « État Membre »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des Actions rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans chaque État Membre uniquement (a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par la Directive Prospectus ; ou (b) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus) ; ou (c) dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus ; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (a) à (c) ci-dessus ne requière la publication par la Société ou par l'établissement en charge du placement d'un prospectus conformément aux dispositions de

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de PAREF n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et PAREF n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières.

l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, au sens de la Directive Prospectus, (i) l'expression « offre au public des Actions » dans chacun des États Membres, ayant transposé la Directive Prospectus (telle que définie ci-après), signifie toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre des Actions et sur les Actions objet de l'offre, de manière à permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces Actions, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État Membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus, (ii) l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE, telle que transposée dans l'État Membre considéré (telle que modifiée, y compris par la Directive Prospectus Modificative dès lors que celle-ci aura été transposée par chaque État Membre considéré) et (iii) l'expression « Directive Prospectus Modificative » signifie la Directive 2010/73/UE telle que transposée dans l'État Membre considéré.

États-Unis d'Amérique

*Ce communiqué ne peut pas être publié, distribué ou transmis aux États-Unis d'Amérique (y compris dans ses territoires et dépendances, tout État des États-Unis d'Amérique et le district de Columbia). Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscrire des titres financiers aux États-Unis d'Amérique. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act of 1933 tel que modifié (le « **Securities Act** ») ni auprès d'une quelconque autorité de régulation d'un État ou d'une autre juridiction aux États-Unis et ne pourront être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique qu'à travers un régime d'exemption prévu par le Securities Act et dans le respect de la réglementation applicable dans les différents États. Les Actions seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act.*

PAREF n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

Royaume-Uni

*Le présent communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, ci-après le « Financial Promotion Order »), (iii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) du Financial Promotion Order, ou (iv) à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »).*

Les Actions sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des Actions (et des actions nouvelles ou existantes émises ou remises lors de l'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions) ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus et n'a pas été approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Canada, Australie et Japon

Les Actions ne pourront être offertes, vendues ou acquises au Canada, en Australie ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.